Prélèvement de greffons sains en vue de production de plants

Origine des greffons

Si le matériel végétal provient du **conservatoire national géré par l'INRAE ou d'un conservatoire régional géré par l'IFV**, les greffons vous sont fournis et envoyés par la structure gestionnaire du conservatoire concerné. Les greffons sont déjà traités à l'eau chaude, cela fait partie de l'accord de transfert de matériel végétal que vous devrez signer (voir D-P5).

S'ils proviennent **d'une autre source**, une fois les greffons prélevés, vous devez rapidement faire faire un traitement à l'eau chaude des greffons prélevés (voir page suivante).

Prélèvement des greffons

Si vous **devez effectuer vous-même le prélèvement** voici quelques recommandations :

Période

Prélever en hiver idéalement début janvier pour un aoûtement complet.
Assurez-vous que la date de prélèvement correspond au calendrier du pépiniériste à qui vous souhaitez confier la production des plants.

Qualité des bois

Prélever des bois avec au minimum 3-4 yeux, bien aoûtés

Météo

Evitez les matins avec fortes gelées.

Conditionnement-conditions de stockage

Les greffons peuvent être conservés dans des sacs microperforés ou des sacs en toile de jute, l'essentiel étant qu'ils soient conservés en chambre froide (entre 2 et 4°C) à hygrométrie régulée (+ de 80 % d'hygrométrie). Les pépiniéristes sont souvent équipés, ce qui permet une conservation dans les meilleures conditions.
N'excédez pas plusieurs mois de stockage.

urgc

Traitement à l'eau chaude

Le traitement à l'eau chaude doit être réalisé dans une station de traitement agréée. Vous pouvez vous y rendre directement, ou demander à votre pépiniériste de s'en occuper (en ce cas, il faut voir à l'avance la date de prélèvement de vos greffons pour la prévoir en fonction de son propre calendrier de trempage).
Si vous attendez quelques jours après le prélèvement pour faire réaliser le traitement, bien veiller à conserver les greffons au frais dans un réfrigérateur ou chambre froide dont l'humidité est contrôlée.

LISTE DES STATIONS AGREEES

Nous référençons actuellement une seule station agréée :

Etablissement VIAUD
La Magaudière
49320 St-Jean des Mauvres

02 41 54 64 42

contact@pepinieresviaud.fr

COÛT A PREVOIR

En 2021, le coût moyen était de 60 euros TTC par fagot.

DECLARATIONS

Si vos greffons **proviennent de votre propre vigne,** il vous faudra inscrire dans **la feuille de déclaration pépinière privée** les coordonnées de la station de traitement et la date du traitement dans l'encart prévu à cet effet.

Sinon, vous devrez **demander et conserver un certificat de traitement à l'eau chaude** à votre station qui, assorti de l'accord de transfert de matériel végétal et de l'étiquette de certification France Agri Mer marron, servira de passeport phytosanitaire. -> voir procédure D-P5

Si c'est **votre pépiniériste** qui amène les greffons à la station de traitement, il se chargera lui-même de remplir les données du traitement effectué.

urgc